

Compte rendu – Web @telier n°2

Financements projets innovants et nouveaux services

Jeudi 21 mars 2024



Introduction

Pour ce deuxième Web@telier 2024, l'équipe de l'ADRETS a souhaité aborder la question des financements disponibles pour les projets en faveur de l'accès aux services en territoires ruraux et de montagne, à travers la présentation du plan France Ruralités et les aides LEADER disponibles.

Le webinaire a tenté de répondre au questionnement suivant : *"Quels financements sont disponibles et comment les mobiliser ? Zoom sur les aides LEADER et France Ruralités"*



—Un lexique est accessible en page 14 pour pouvoir comprendre les sigles utilisés.—



COMPTE-RENDU

Introduction par un temps de présentation

Utilisation de [digipad](#) pour faire apparaître les différentes séquences de ce Web @telier, en débutant par un nuage de mots via l'outil [AnswerGarden](#).

Vous trouverez ci-dessous les réponses obtenues à la question suivante “*Comment qualifieriez vous en un mot la recherche de financements ?*”

Comment qualifieriez vous en un mot la recherche de financements

Type your answer here...

20 characters remaining

très administratif centraliser l'info
escape-game complexe
chronophage
chronophage! vaste rocher de sisyphé
manque de temps



FRANCE RURALITES par l'ANCT

Intervenant : David Armellini - chef de projet mission Ruralités au sein de la Direction des Territoires à l'ANCT.

Le Service Ruralité de l'ANCT : Il s'agit de la coordination interministérielle en lien avec les politiques publiques dédiées à la ruralité qui a été créée suite à la crise des gilets jaunes pour savoir comment mieux mettre en valeur les politiques et les leviers existants.

Anciennement l'Agenda Rural : Ensemble des mesures (181 au total) identifiées, fléchées, et suivies avec des indicateurs (fibre, services, couverture 4G, questions culturelles, Projet Alimentaire Territorial, etc.) pour obtenir une vision plus claire sur ce qui existe.

Il y avait un référent ruralité et un sous-préfet nommé à la ruralité (arrondissement le plus rural) : autre représentant sur les territoires pour faire avancer ce qu'il se passe et faire remonter les besoins. Connexion ministérielle et départementale

Feuille de route départementale : déclinaison local avec des priorités adaptées

Deux points par mois sont faits avec les sous-préfets pour aborder des sujets liés à l'ESS, représentation des ruralités, LEADER dans les territoires, accès aux fonds ruralités dans les territoires, the Rural Pact

Actualité européenne : [Rural Pact](#)

Exemples de mesures :

- Mise en place d'[Opération de Revitalisation des Territoires](#) en lien avec [Petite Ville de Demain](#).
- Soutien aux associations nationales : associations référentes (après suivis et soutien ou au contraire juste en piste)

Mise en place d'une étude liée au zonage et définition de la ruralité pour ensuite voir les différentes aides accessibles ⇒ L'objectif étant de mieux cibler les trajectoires des territoires avec un focus sur quatre territoires pour montrer comment se servir de l'étude.

A savoir

Le Réseau Rural National est copiloté par le Réseau National Agricultures et Ruralités avec les régions de France avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qui coordonne.



France Ruralités

Un groupe de travail a été créé par rapport à l'avalanche de mesures liées à France Ruralités pour pouvoir les recentrer et mettre des enveloppes spécifiques pour chaque mesure. Le but étant de savoir comment créer certaines mesures et nourrir le PLF (Projet Loi de Finance).

Depuis janvier 2024, la majorité du plan est mobilisable.

Les **différents axes** du Plan France Ruralités :

Axe 1 - Villages d'avenir

- Lancement en janvier, 120 chef.fe.s de projets (réparti.e.s sur l'ensemble des territoires) -> animation et suivi de l'intégration des chef.fe.s de projets (car profils variés), mise en place d'un socle commun et d'un outillage pour chaque projet
- Phase de diagnostic (variable selon les communes : très avancée ou au contraire juste en pistes).

Axe 2 - Ruralité solutions

Axe 3 - Aménités rurales

- *Aménité* : aire naturelle de protection, type de zonages élargis, SNAP
- 6 383 communes éligibles à 8400 communes, en attente du décret

Axe 4 - Zones de revitalisation rurale (ZRR)

- Connexion avec une équipe universitaire : Constats et retours pour être constructifs et adaptés

Présentation des mesures France Ruralités

[Construction d'un guide](#) qui donne toutes les mesures (32 au total) et les différents points de contact.

Les mesures les plus importantes :

- 30 millions d'euros par an pendant deux ans pour des projets de mobilité - Appui en ingénierie pour financer des projets des AOM. Ressource : Cellule France Mobilité pour l'accompagnement des projets
- Fonds de soutien à la création/rénovation de commerces en zone rurale via DDT - commerce sédentaire et itinérant.



- Médico Bus : gérés par les ARS (certains déjà en place) : 10 millions d'euros/ possibilité enveloppe préfectorale + autres aides comme LEADER
- Education rurale de qualité
- Guide de la sécurité pour les maires - diagnostic cybersécurité - 3500 enquêteurs environnementaux.
- Service gratuit de renseignements juridiques et financiers : appeler le 0970 808 809, ou FAQ.
- VTA (volontariat territorial en administration) : aide à 20 000€ (15 000 euros pour poste et 5 000 euros pour aide à l'installation du jeune) : intervention sur un projet d'ingénierie coûte moins cher à la structure parallèlement à un projet déconcentré dans les DDT
- Revalorisation des subventions pour les monuments aux morts des petites communes rurales
- Plan en faveur de l'ingénierie culturelle - auprès de la DRAC : aides, VTA culture; FIT (fond d'innovation territoriale) élargis aux territoires ruraux, mis en place d'un label
- Protection du patrimoine culturel rural : loto du patrimoine, apporter soutien à différents sites ruraux (= aide à la restauration)
- [Micro-folies](#) : 200 nouvelles implantations

Et aussi ⇒ déploiement de services civiques dans les territoires ruraux, travail de revalorisation des postes de secrétaires de mairie ainsi que mesures sur la santé, le logement (en cours de validation), les fonds ESS, les fonds lieux de convivialité.

Prendre en compte la partie "Contacts" dans le powerpoint pour en savoir plus sur les mesures et solliciter les personnes concernées.

Questions / Réponses

Q : Concernant la mesure en faveur de la mobilité, pour les EPCI qui ne sont pas AOM, y a t-il une possibilité de délégation partielle?

R : Oui, il y a la possibilité de faire redescendre la compétence sur le financement, mais le financement reste sur la partie des AOM régionales. Il y a aussi la possibilité de cumul à l'échelle du bassin de mobilité.



Q : Où trouver l'information sur la prime de sortie de vacances des logements ?

R : Cela est tout nouveau. L'officialisation de la communication va être faite prochainement par l'ANAH (lien du guide dans le powerpoint pour avoir plus de détails)

Q : Y a t'il des aides en faveur des tiers-lieux, notamment en termes d'ingénierie des tiers-lieux ?

R : Oui sur le fond de convivialité : déconcentration du fond, émergence de projet (à la main du préfet), 20 000€ par département sur *Nouveaux lieux nouveaux liens*.

Q : Y a t'il des aides en lien avec la Banque des Territoires en lien avec l'ingénierie des tiers-lieux ? Nous avons besoin de soutien / de quelque chose de plus accessible à l'image des *Fabriques de Territoires*.

R : pas d'autres chose / peut être côté Banque des territoires mais plutôt côté nouveau lieu nouveau lien

Q : Pour les VTA, quel est le temps du dispositif (jeune 18-30 ans) ? Combien de temps de financement ?

R : De 12 à 18 mois.

Q : Les VTA se font sous certaines conditions pour les associations. Est-ce des initiatives qui sont très à la marge ou faut-il un lien fort avec les EPCI pour les associations ?

R : Certaines associations d'élu.e.s peuvent le vouloir mais ça reste très limité.

Les petits +

Un Appel à Manifestation d'Intérêt sortira vers juillet 2024 sur "Nouveaux lieux, Nouveaux liens" avec 11 millions d'euros positionnés sur les Fabriques de Territoires et 7 millions sur les Manufactures de proximité.



PROGRAMME LEADER par la région Sud-PACA

Intervenant : Robert Gentili - référent Leader Service Biodiversité Parcs et Territoires Ruraux **Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

LEADER est un programme existant depuis 1991 et émerge d'une initiative communautaire.

½ FEADER et 40 millions LEADER sur Région Sud

L'approche LEADER est une approche ascendante, c'est-à-dire qu'elle a pour but de la mise en réseau. C'est également une approche sectorielle avec des partenariats publics/privés (gouvernance LEADER).

Programmation dans la Région Sud sur 2015 - 2023 :

Un projet LEADER moyen était de 64 000 euros.

960 dossiers ont été programmés sur les 12 territoires LEADER de la Région - 40% de contrepartie nationale - Taux fixe pour chaque projet.

> L'intégralité de l'enveloppe FEADER a été dépensée.

> Les domaines d'intervention : Economie, innovation, nouvelle technologie, agriculture et tourisme

> L'orientation globale était très économique

Pour la programmation qui va débiter (2023 - 2027) :

Territoires sélectionnés par la Région (autorité de gestion) : 11 territoires GAL

Territoires non éligibles : littoral, métropole.

Ils se sont basés sur le SRADDET pour les candidatures.

> Stratégie des territoires menée en concertation pour pouvoir répondre aux besoins et enjeux des territoires (73% de la région recouvert)

> Thématiques liées aux transitions générales (lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, résilience des territoires)

> Virage important par rapport à avant où c'était plus axé sur le développement économique local alors que maintenant, ils sont tournés plus vers les services locaux, proximité, etc

Stratégie plus regroupée qu'auparavant avec 2 à 4 fiches actions par territoire.

Autres axes développés : "Renforcement des liens sociaux" et "Consolider les services pour tous".



Modalités d'interventions :

- Taux d'intervention du FEADER (base du financement) passe de 60% à 80% (et 20% de contrepartie nationale)
- Programmation plus courte
- Enveloppe entre 1,3M et 2,6M€ selon les GAL
- Engagement région ; apport financement complémentaire si projet en accord avec son plan climat : bonus Plan Climat (1,9 millions d'euros annuels au niveau régional)
- Région finance 2 ETP sur chaque territoire GAL pour pouvoir piloter et animer (0,6 M d'euros)

Ils vont commencer les appels à projets d'ici le mois de **juin 2024**,

Circuit d'un projet ⇒ Va de l'idée au financement ([cf. powerpoint](#)).

Christelle Caso du Réseau rural régional intervient en appui du programme LEADER pour favoriser l'outillage des GAL sur quatre aspects :

- Phase d'accompagnement de manière à ce que les territoires. soit opérationnels notamment sur la phase de dépôt des demandes et sur la mise en œuvre des programmes.
- Création d'une plateforme de mutualisation partagée entre GAL pour partager des informations et construire des outils collaboratifs.
- Accompagne les GAL sur les fiches territoires et rend lisible de manière synthétique leur stratégie au travers de ces deux questionnements : Qu'est ce que LEADER et qu'est ce qu'ils peuvent financer ?
- Donne également des outils de communication à destination des GAL et des acteurs.rices des territoires concernées.

L'accès aux services est une thématique forte des GAL LEADER via le financement de Tiers Lieux, la création de poste pour favoriser l'appropriation des outils par les publics des territoires ruraux..

Les petits +

Les contacts des territoires LEADER accessibles sur la dernière slide du powerpoint présenté.



Équivalent Alpes du Nord - voici le document indiquant toutes les coordonnées des animateurs.rices en Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/6122/download?inline>

Un conseil : Se rapprocher vers les animations locales et connaître, ainsi les fiches actions des territoires qui concernent chacun.

Questions / Réponses

Q : Y a t'il des nouveautés, notamment sur les aides financières en termes d'avance de trésorerie ?

R : Oui, une avance est possible jusqu'à 50% du montant (en attente de détail sur l'organisation)

Les GAL LEADER Alpes du Nord, font œuvre de plus grande fusion (territoires plus étendus), et ce qui, de fait, amène à des enveloppes plus importantes à l'échelle des territoires.

Présentation de la CIMA par Sylvie Vigneron

Complément sur les dispositifs de financement ruraux, outils financiers alpins : Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) (partenariat entre état et deux régions) : intervention plutôt entrée alpine / transversale / innovante / avec plusieurs territoires de projets ⇒ Peut intervenir en complément des fonds présentés.

Qui faut-il contacter ? Sylvie Vigneron - Sylvie.VIGNERON@anct.gouv.fr

Document associé : [convention CIMA](#)



ECHANGES DIVERS

Outil utilisé : [Post-it colibri](#)

Communauté de communes Ubaye - Serre Ponçon : Souhaite développer des alternatives en termes de mobilité et à la demande à l'échelle intercommunale - Stade de l'idée pour l'instant et cherchent à identifier les fonds qu'ils pourraient mobiliser

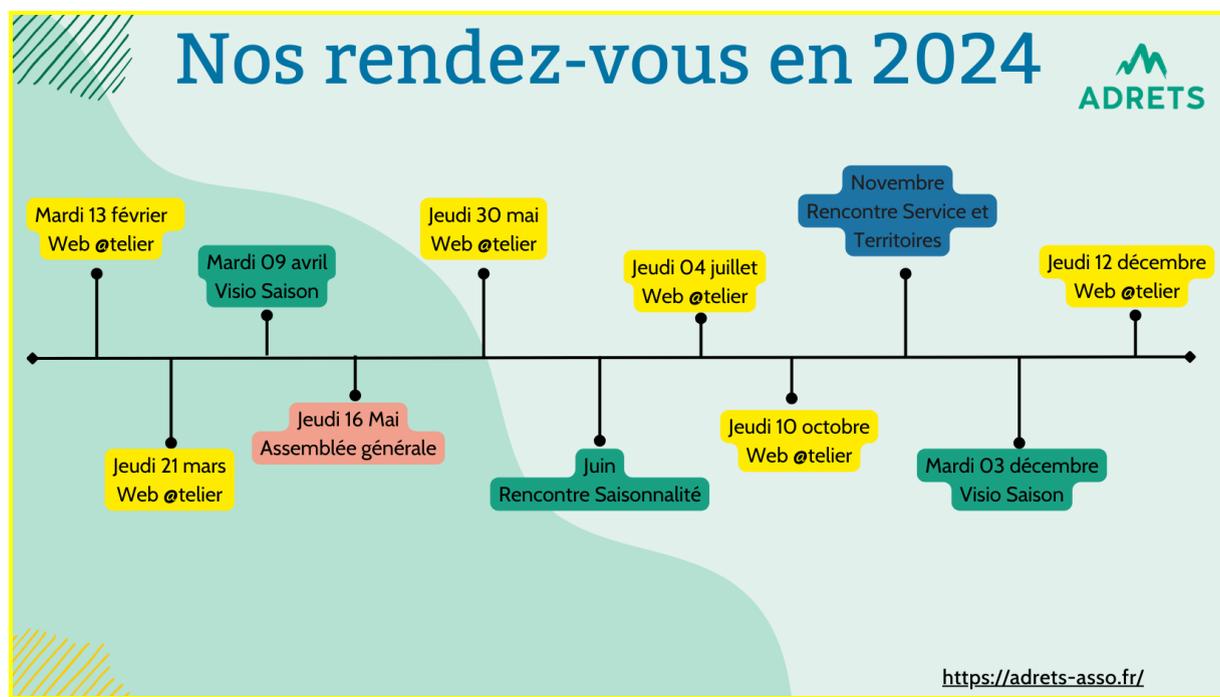
Fabrique de Digne-Les-Bains : Phase de structuration autour de la construction d'un réseau des tiers-lieux sur le O4 (Alpes de Haute Provence) . Il semble même primordial d'avoir du temps pour l'animation des tiers lieux sur le O4-O5 afin de fédérer.

Autres dispositifs concernant des financements à solliciter ? [FEDER rural](#) / Site [commun service.cc](#) de l'ADRETS (contenant les replays des web @ateliers) / [Aides territoires](#)



Et côté ADRETS !

Présentation du calendrier 2024 de l'ADRETS



AXE SAISONNALITE :

Rencontre Saisonnalité : Le 3 et 4 juin 2024 - Vallée Ubaye Serre-Ponçon

L'idée principale étant d'ouvrir sur l'habitabilité et la vie à l'année en stations alpines (conférence, ateliers, visites) - évolution vers une notion de transition des territoires de montagne ? Poser les bases d'un observatoire sur la vie à l'année en territoire de montagne.

[Plus d'infos sur la rencontre](#)

[Habit'Alpes](#) > plateforme et dispositif mobile - visio saison sur Habit'Alpes en avril et comment alimenter la plateforme + présentation du dispositif

Enfin, l'Assemblée générale de l'ADRETS aura lieu le 16 mai 2024 par visio.



Campagne d'adhésion

Pour adhérer à l'association : <https://adrets-asso.fr/?Adhesion>

Informations :

- *Le montant pour une personne morale est de 100 euros et de 15 euros pour les individuels*
- *Les formats papier et numérique sont possibles pour pouvoir y adhérer.*

Les prochaines dates à retenir

→ Prochain web @atelier > **Le 30/05 à 10h** : Thématique à venir

→ Prochain visio saison > **9/04 à 10h** : Focus sur l'habitabilité en territoire de montagne

Des liens d'inscriptions vous seront envoyés quelques semaines en amont et vous recevrez à la suite en lien zoom pour pouvoir y participer.

Lexique

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion Territoriale

AOM : autorité organisatrice de mobilité

ARS : Agence Régionale de Santé

BdT : Banque des Territoires

CIMA : Commissariat Interrégionale du Massif Alpin

DDT : Direction départementale territoriale

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

GAL : Groupe d'Action Locale

SRADDET : Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

VTA : Volontariat Territorial en Administration



Contacts Réseau Alpin ADRETS - Services :

Noémie Lechat – nlechat@adrets-asso.fr

Prise de notes et rédaction :

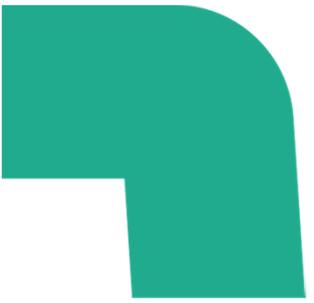
Noémie Lechat

Charlotte Barbey

adrets@adrets-asso.fr

www.adrets-asso.fr





Webinaire ADRETS France ruralités

Mardi 21 mars 2024



Présentation des mesures
France ruralités



FRANCE 
RURALITÉS

LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Contacts :

Direction : Magali MARTIN

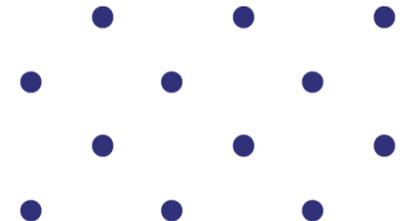
Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT patricia.andriot@anct.gouv.fr

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr



Service ruralités ANCT et Agenda rural

- Un comité interministériel aux ruralités
- Des référents ruralités dans chacun des ministères
- Référents ruralités départementaux – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires
- Feuilles de route départementales pour la ruralité
- Des webinars thématiques référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)
- Co-pilote du [Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR](#) (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires

- Le service ruralités de l'ANCT est aussi un point de contact pour les différentes questions des collectivités et des associations.



Agenda rural

- Secrétariat d'Etat à la ruralité
- Un comité interministériel aux ruralités
Ruraliser les politiques publiques
Mieux prendre en compte ce qui est fait
Identifier les politiques publiques à soutenir et favoriser leur émergence
- Des référents ruralités dans chacun des ministères
Dans chaque ministère un point de contact « courroie de transmission » des sujets ruralités
=> Une plateforme Osmose dédiée
- Référents ruralités départementaux – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires

Agenda rural

- Feuilles de route départementales pour la ruralité
Déclinaison locale avec les priorités spécifiques à chaque territoire
- Des webinaires thématiques référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
Outiller les sous-préfets sur des sujets spécifiques
Prendre en compte les besoins et apporter des réponses adaptées
Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Date	heure	Titre provisoire du webinaire	Intervenants
lundi 19 février	16h30 - 17h30	Atelier d'échanges Sous-prefets ruralités / Expression des besoins : prochains webinaires, plateforme Osmose, autres besoins 2024. FR et VA : 2 ou 3 témoignages de sous-préfets ruralités	ANCT
lundi 11 mars	16h30 - 17h30	Webinaire présentation étude IFOP/Familles rurales : représentations autour de la ruralité. Présentation du Benchmark européen	IFOP/Familles rurales ANCT
Date à venir		Mesures Culture du Plan France Ruralités / Webinaire commun avec les DRAC Printemps de la Ruralité / Etat d'avancement et échanges sur les perspectives et convergences en lien avec France ruralités	Min Culture / DG2TDC

Agenda rural

- Consultation des associations des maires
- Consultation des associations rurales nationales

181 mesures interministérielles / Un suivi et des indicateurs de réalisation

Exemple pour les sujets PVD ou ORT :

23	Lancer un plan en faveur de la revitalisation des petites villes et bourgs-centres	<p>Au 01/04/2022, 1 603 Petites villes de demain ont signé leur convention de programme est conforme aux prévisions : 23% des engagements prévus des crédits d'ingénierie prévus pour toute la durée du programme ont été</p> <p>Sur les 1 600 communes sélectionnées, 1 189 communes sont rurales a habitants et 443 (28 %) moins de 2 000 habitants.</p>
25	Accélérer le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT) dans les territoires ruraux et améliorer le dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien », qui ouvre droit à des exonérations fiscales pour des travaux de rénovation dans le bâti ancien (suppression de la notion de centre et prolongation jusqu'en 2022)	<p>Entre avril 2021 et mai 2022, 36 nouvelles conventions pluricommunales). La dynamique ha mesure que les conventions d'adhésion PVD devi</p> <p>Par ailleurs, les articles 95 et 96 de la loi n° 2021 locale (3DS) complètent le dispositif des ORT :</p> <p>→ par dérogation du préfet de département, des signataire de la convention, lorsque cette dernière par rapport à la ville principale de l'EPCI. Si la ville</p>

Le service ruralités c'est aussi :

Soutien aux associations nationales

- Dont les réseaux et les actions œuvrent concrètement au local
(familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)

Associations subventionnées Ruralités - AAP fin 2023 / 2 Millions €

ADIE	Fabrique des transitions
Fédération nationale Famille rurale	Un peu plus bio
Bleu blanc zèbre	Territoires de projets Massif central
Ronalpia	Propulseo
SAS Monepi	Fédérons les villes pour la santé
Insite	Atchoum
Agil'ESS	Ville à joie
Habicoop	Association nationale des compagnons bâtisseurs
Stop exclusion énergétique	Coopérative Oasis
Comptoir de campagne	Foncière Chenelet
Habitat participatif	Hameaux Légers
Réseau des ressourceries	Association Landestini
Emmaus Connect	Leader France
	Germinal
	Bouge ton Coq
	Réseau Cocagne

Le service ruralités c'est aussi :

Réseau rural National / RNAR Réseau National Agricultures et Ruralités

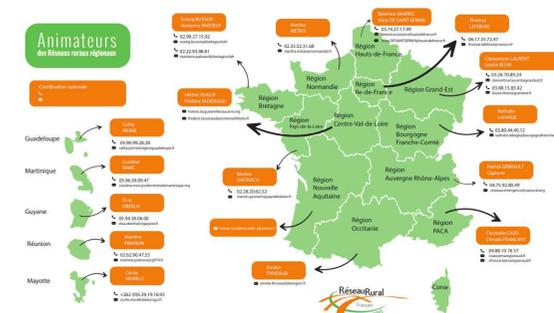
- Co-pilote du Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires
- Des réseaux ruraux régionaux
=> Contacts importants dans le cadre des animations territoriales régionales

- **Connexions avec le Rural Pact**

Agenda rural français sur l'exemple de l'agenda rural européen

La vision rurale à long terme

Le rural pact et son animation territoriale pour coconstruire les politiques rurales européennes de la prochaine programmation



Le service ruralités c'est aussi :

Des soutiens aux études afin d'apporter une meilleure connaissance des ruralités

- Mieux prendre en compte la définition INSEE des ruralités
- Étude sur la diversité des ruralités « [Typologies et trajectoires des territoires](#) »
Confiée à l'équipe ACADIE/Magali TALANDIER

⇒ Prochainement un focus sera proposé sur 4 territoires. L'objectif est de montrer comment les données peuvent être utilisées et analysées à l'échelle d'un territoire.

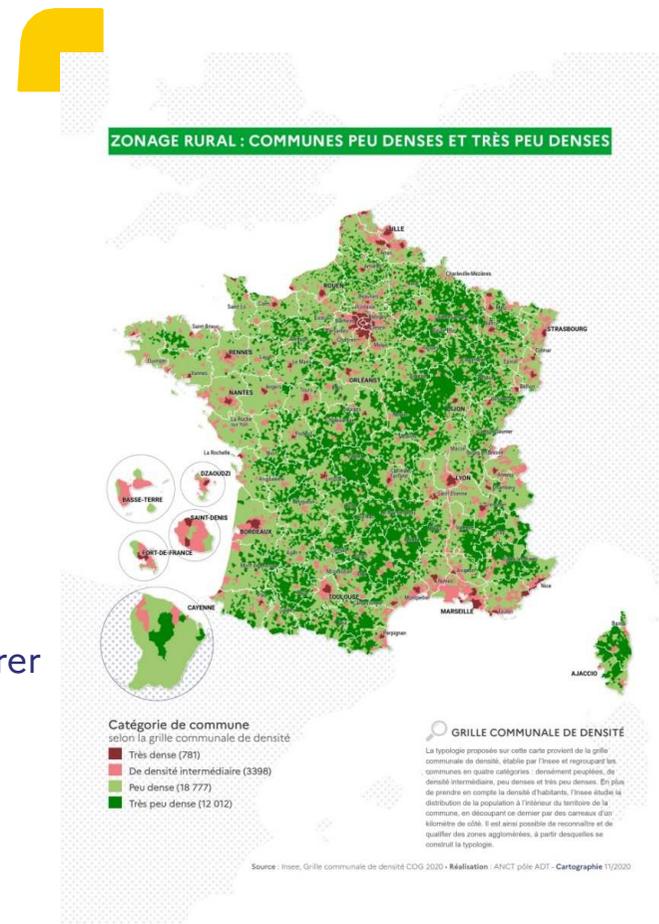
⇒ Outil de l'observatoire des Territoires de l'ANCT



Actualité

GéOT – mise en ligne d'une importante mise à jour

L'outil de cartographie de l'Observatoire des territoires vient de publier des données actualisées pour un grand nombre d'indicateurs, avec une diffusion selon la géographie



2022 – 2023 : Acte 2 et renforcement des politiques interministérielles en faveur de la ruralité

Co-construction du plan France ruralités avec l'apport :

- Du rapport de l'IGEDD / Evaluation et propositions d'évolution de l'Agenda rural ;
- De l'organisation de GT fin 2022 avec l'ensemble des acteurs associatifs et structures du développement rural, services ministériels. Propositions d'actions concrètes en faveur des territoires ruraux ;
- Des propositions des associations d'élus ruraux / dont les retours du terrain de l'AMRF ;
- Du travail interministériel pour mettre en place et financer de nouvelles mesures.

Le Plan France ruralités

Axe 1

Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales – Villages d'avenir

Axe 2

Un plan interministériel d'action dénommé « France Ruralités Solutions »

Axe 3

Une dotation de valorisation des aménités rurales

Axe 4

Un renfort d'attractivité avec la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR)

➔ Mesure et indicateurs en lien avec le conseil scientifique de France ruralités



Annonces de la Première ministre le 15 juin 2023



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Villages d'avenir

- Permettre, aux communes lauréates, via un appui en ingénierie, de réaliser leurs projets de développement par un **accès facilité aux différents dispositifs d'appui existants**
- **120 chefs de projet** (100 Etat + 20 CEREMA) dont 78 déjà recrutés (dont 3 CEREMA); dont 61 déjà en poste
- **Séquences de formation des chefs de projet:**
 - 15 janvier: séquence d'accueil (visio),
 - 2 jours en présentiel selon date de prise de poste: février, mars, avril + 1 j 4 mois après
 - Webinaires thématiques d'approfondissement
- **Animation et plateforme ressources**





agence nationale
de la cohésion
des territoires



Villages d'avenir

- Annonces des lauréats de la 1^e vague: le **21 décembre 2023**
- **2 458 communes lauréates (889 habitants en moyenne)**
- **21 communes/chef de projet en moyenne** : un enjeu de priorisation/organisation
- **1^{ère} étape de l'accompagnement: diagnostic financés par l'ANCT** pour établir la feuille de route à déployer par les chefs de projet
- Estimation à ce stade entre 3 et 7 projets par commune (au vu des retours à ce stade) et 143 besoins de diagnostics à ce stade sur 9 départements qui ont remonté leur besoin.

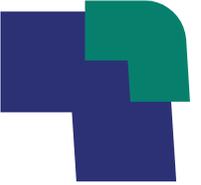




agence nationale
de la cohésion
des territoires

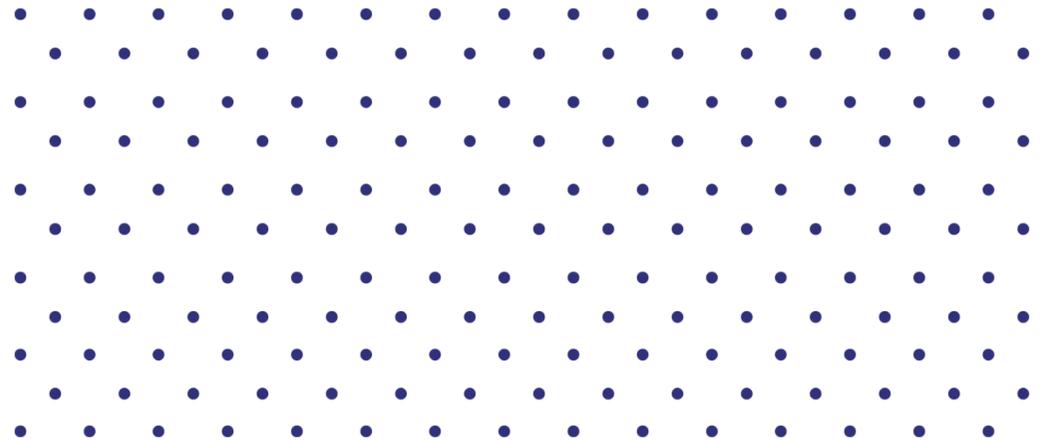
FRANCE
RURALITÉS

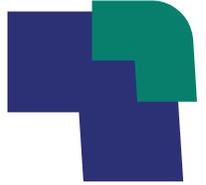
LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



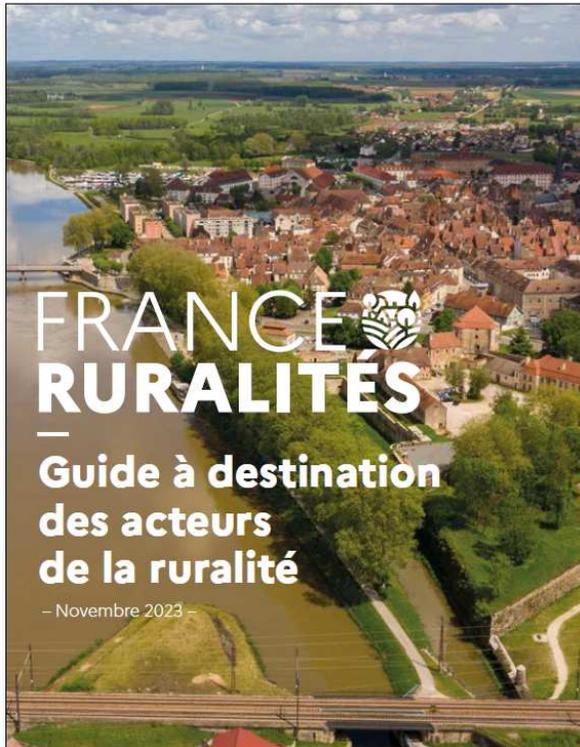
32 mesures pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux

**Importance de communiquer sur
les mesures pour que celles-ci
soient connues et mobilisées**





Un guide présentant les modalités de déploiement des mesures France ruralités



Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire

DÉPLOYER 100 MÉDICOBUS DANS LES TERRITOIRES RURAUX CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIFS POURSUIVIS

Organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Concrètement, le medicobus est un véhicule équipé et agencé pour la consultation médicale.

BÉNÉFICIAIRES

> Patients en difficulté d'accès aux soins, en priorité sans médecin traitant (MT), en affection de longue durée (ALD), âgés

DÉPLOIEMENT

Afin d'apporter une **offre de soins de proximité** aux territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins, n'ayant pas encore réussi par exemple à mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou une autre forme d'exercice coordonné permettant de renforcer et de maintenir des professionnels physiquement présents, il est proposé d'organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Ce dispositif d'aller vers s'adresse aux personnes sans médecin traitant, au premier rang desquelles les personnes en affection longue durée, les personnes âgées. Il est une solution au besoin de soins de premier recours, lorsqu'aucune autre modalité n'est possible (téléconsultation conforme aux règles en vigueur, déplacement du patient...). Cette offre doit s'entendre comme une organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGÉNIEURIE, FONCTIONNEMENT)

Le projet sera cofinancé par les acteurs locaux. Le FIR (fonds d'intervention régionale) finance des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé. Il pourra être mobilisé pour l'aide au démarrage et les charges de fonctionnement.

CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- > Projet situé dans les territoires ruraux au sens de la définition INSEE : cumulant faible densité médicale, territoires en ZIP (zone d'intervention prioritaires) ou ZAC (zone sous-dense en médecins) et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecin traitant.
- > Organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

COMMENT CANDIDATER

Une trentaine de projets a été lancée à l'**automne 2023** par les ARS. Une attention particulière a été portée au fait que le projet devait émaner avant tout des professionnels de santé, qui avaient à charge de se rapprocher des collectivités.

Une instruction en cours de rédaction viendra préciser les modalités de mise en œuvre et de déploiement de la mesure. Elle comportera notamment un cahier des charges type pour les AAP régionaux.

CONTACT

Votre agence régionale de santé (ARS)





agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS
**LES RURALITÉS,
AU COEUR**
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



MOBILITÉS

30 M€/an pendant 3 ans : Appui en ingénierie pour financer des projets des autorités organisatrices des mobilités (AOM) en zones rurales.

- **Volet 1 :** Élaboration d'une stratégie mobilité/d'un plan de mobilité simplifié/assistance à maîtrise d'ouvrage
- **Volet 2 :** Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité, animation des solutions de mobilités, conseil à l'utilisation de services, dont achat de petits véhicules

Calendrier :

Dépôt des dossiers sur *Démarches simplifiées* à partir de janvier 2024 – Fonds verts





ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Fonds de soutien à la création/rénovation de commerces en zones rurales

- Aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel

Contacts :

Préfecture ou organismes labellisés (chambres consulaires, comptoirs de campagne, Groupe SOS, Bistrots de pays, Bouge ton coq)

Dépôt de dossier sur l'espace usagers
(anct.gouv.fr)





agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS
**LES RURALITÉS,
AU COEUR**
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

SANTÉ

Lancement de 100 Médicobus

A destination de :

Projets situés dans les territoires ruraux cumulant

- ✓ faible densité médicale,
- ✓ territoires en ZIP (zone d'intervention prioritaire) ou ZAC (zone sous-dense en médecins)
- ✓ et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecin traitant.

Financement :

Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Contact :

Agence régionale de santé

100 MÉDICOBUS

Près de **10 millions d'euros** pour subventionner des projets sur l'ensemble du territoire

Déjà **10 médicobus** en circulation et 8 autres en projet



Extrait du dossier Pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires (juillet 2023)



ÉGALITE DES CHANCES ET **ÉDUCATION**

Mesures pour une éducation rurale de qualité

- 190 Territoires éducatifs ruraux
- Labellisation de 3 000 places d'internat d'excellence
- Visibilité sur la carte scolaire à 3 ans





VIE QUOTIDIENNE DES ÉLUS

Guide de la sécurité pour les maires

Des clés sur l'ensemble des thématiques de sécurité auxquelles peuvent être confrontés les élus.

Contact : téléchargement via l'application Gend'élu + site ANCT

Diagnostics cybersécurité

3 500 enquêteurs environnementaux



Service gratuit de renseignements juridiques et financiers

Un service mis en place par la Banque des territoires

Ce service propose :

- ✓ Des réponses immédiates et personnalisées
- ✓ Une base de 1000 questions-réponses accessibles en ligne
- ✓ Des webinaires ouverts à tous qui traitent de sujets de développement territorial

A destination des :

- Communes de moins de 5 000 habitants, en métropole ou Outre-mer
- Intercommunalités de moins de 50.000 habitants

Le service de renseignements juridiques et financiers

Un service gratuit destiné aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 50 000 habitants.



0970 808 809

Du lundi au vendredi de 9h à 19h (prix d'un appel local)



Vous avez une question ?

Ecrivez-nous



agence nationale
de la cohésion
des territoires



ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Le Volontariat territorial en administration : Une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois pour appuyer les collectivités rurales sur leurs projets de territoire

A destination de :

- ✓ Communes territoriales rurales (établissements publics de coopération intercommunale, communes)
- ✓ Sous certaines conditions, les syndicats mixtes, communes de densité intermédiaire, associations, pays et PETR

Recrutement d'un jeune de 18 à 30 ans ayant un bac+2 minimum

Modalités de financement:

Aide de 20 000 euros à la collectivité, dont 5 000 euros aide à l'installation au bénéfice du jeune

Contacts : Préfecture



Le VOLONTARIAT TERRITORIAL en ADMINISTRATION

UNE AIDE A L'INGÉNIERIE

pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.



agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
RURALITÉS
**LES RURALITÉS,
AU COEUR**
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



PATRIMOINE

Revalorisation des subventions pour les monuments aux morts aux petites communes rurales :

Bénéficiaires

Collectivités territoriales (communes) de moins de 2 000 habitants, propriétaires de monuments aux morts.

Projets soutenus

Les projets de rénovation (restauration et entretien) des monuments aux morts existants sont éligibles.

Aide à hauteur de 50 % du budget nécessaire à la rénovation avec un plafond de **subvention de 5 000 €**.

Contact : service départemental de l'ONaCVG

<https://www.onac-vg.fr/services>





Plan en faveur de l'ingénierie culturelle

- Accompagnement d'un projet culturel de territoire dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale (FIT).
- Accès renforcé aux actions hors-les-murs des labels de création du ministère de la Culture par le développement de partenariats entre les communes rurales et les EPCI ruraux et les établissements culturels labellisés du territoire.

Contact : DRAC



Protection du patrimoine culturel rural

- Protéger de nouveaux édifices ou objets mobiliers religieux au titre des monuments historiques ;
- Réévaluer, par des mesures d'extension de protection, ou d'élévation du niveau de protection de l'inscription au classement, le niveau de protection des biens immobiliers ou mobiliers religieux déjà protégés ;

Financements

- Subventions accordées par les DRAC pour des études et travaux sur des immeubles protégés au titre des monuments historiques : taux moyen de 40 % sur un immeuble classé et de 20 % pour un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; 50 % pour un objet mobilier classé et 30 % pour un objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques ;
- Subventions accordées par les DRAC au titre du dispositif spécifique du Fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) en faveur des monuments historiques situés dans des petites communes. Ce fonds cible en priorité les communes de moins de 2 000 habitants dans l'hexagone. L'État verse une subvention majorée (jusqu'à 80 %, pour les immeubles classés, et jusqu'à la limite légale de 40 % pour les immeubles inscrits), si la Région s'engage à participer à hauteur d'au moins 15 % aux travaux de restauration ;
- Possibilité de sélection au titre de la mission Patrimoine en péril (« loto du patrimoine ») organisé par la Fondation du patrimoine

Contact : DRAC / Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)



Micro-Folies

Objectif d'implantation d'au moins 200 Micro-Folies en milieu rural

Type de dépenses éligibles (investissement/ingénierie/fonctionnement) :

- Les dépenses d'investissement peuvent être prises en charge par DSIL et FNADT
- L'ingénierie technique du projet, la mise à disposition des collections numériques et des outils de médiation et la formation des médiateurs sont prises en charge par La Villette, opérateur du déploiement du dispositif sur le territoire
- Les dépenses de fonctionnement sont à la charge de la collectivité porteuse du projet de Micro-Folie.

Contacts : DRAC

Appels à projet en cours sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Deploiement-de-Micro-folies>





Les mesures mobilisables dès aujourd'hui :

- 3500 enquêteurs environnementaux
- Cybersécurité
- Echanges mairies-parquet + Journée d'immersion
- Territoires Educatifs Ruraux
- 1 250 Services civiques ruraux
- Relais Info Jeunes dans les France Services
- Volontaires Territoriaux en Administration
- Fonds commerce rural
- Renforcement des contrats départementaux de lecture
- Soutien renforcé aux Micro folies
- Rénovation des monuments aux morts
- Guide sécurité
- Service gratuit de renseignements juridiques et financiers
- Fonds ingénierie mobilités
- 100 Médicobus
- Labellisation de 3 000 places d'internat d'excellence
- Revalorisation secrétaire de mairie



Les mesures mobilisables courant 2024 :

- Plan en faveur de l'ingénierie culturelle
- Doublement des maisons de santé (Objectif : 4 000 en 2027)
- Couverture du territoire à 100% en CPTS
- Fonds lieu de convivialité
- Accompagnement des collectivités rurales dans la mise en place des opérations de revitalisation du territoire (ORT) et de leur volet habitat valant opération programmée de l'habitat (OPAH)
- Vision à 3 ans sur la carte scolaire
- Prime sortie de la vacance
- Guide sécurité routière
- Fonds ESS
- Protection du patrimoine culturel rural
- Facilité d'octroi des Licences IV





agence nationale
de la cohésion
des territoires

Habitat et logement

▪ **Création d'une prime de sortie de la vacance**

Pour les propriétaires privés de logements vacants depuis plus de deux ans, pour des logements construits depuis plus de 15 ans. 5 000 € par logement remobilisé avec un objectif de 2 500 logements/an. Contact : ANAH départementale (à partir de mars-avril 2024)

▪ **Accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dédiées à la revitalisation rurale et soutien au déploiement des ORT par l'Anah**

Financement des chefs de projet à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 80 000 €/an,
Financement des études pré opérationnelles, à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 100 000 € maximum,
Financement du suivi animation financé à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 250 000 € maximum.

Les territoires concernés sont :

- Les EPCI dont le territoire est couvert par une convention ORT, pour intégrer des secteurs d'intervention en zone rurale.
- Les EPCI ayant le projet de déployer une OPAH-RU en secteur d'intervention ORT.
- Les territoires disposant d'ores et déjà de chefs de projet ACV et/ou PVD au niveau intercommunal, bénéficient d'une prise en charge de la rémunération du ou des chefs de projet portée sur les crédits de l'ANAH sous réserve de la révision du périmètre ORT et de la conclusion d'une nouvelle convention OPAH-RU étendue à au moins à une commune rurale.
- Les territoires disposant d'ores et déjà de chefs de projet ACV ou PVD au niveau intercommunal bénéficient d'une prise en charge de la rémunération du ou des chefs de projet portée sur les crédits de l'Anah sous réserve de la révision du périmètre ORT et de la conclusion d'une nouvelle convention OPAH-RU étendue au moins à une commune rurale.

Contact : ANAH départementale



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Contacts :

Direction Magali MARTIN

Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT patricia.andriot@anct.gouv.fr

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr

Des questions ?





agence nationale
de la cohésion
des territoires

agence-cohesion-territoires.gouv.fr



Présentation

* LEADER 2023-2027 *

21/03/2024
webinaire ADRETS



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER, DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ❖ Leader (acronyme de "Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale") est un programme initié et co-financé par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une Stratégie Locale de Développement définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés, réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).
- ❖ Par l'intermédiaire d'un « Comité de programmation » composé de 50 % au moins d'acteurs du secteur privé, le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa Stratégie Locale de Développement, de l'animation, de la sélection des opérations ainsi que du suivi et de l'évaluation des actions conduites sur son territoire.

LEADER, DE QUOI PARLE-T-ON ?

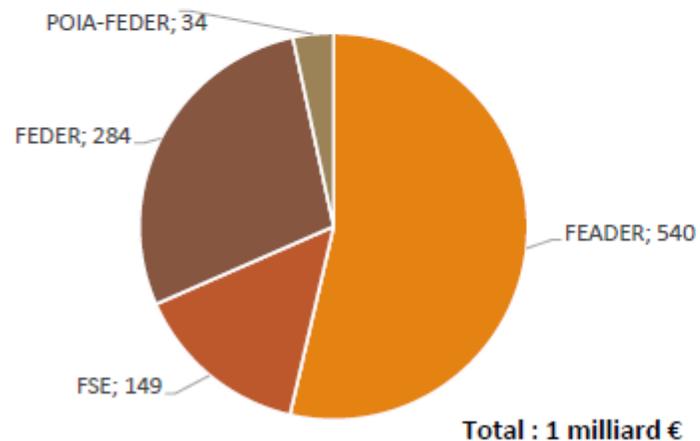
L'Europe en Région SUD



- LEADER, petit poucet des fonds Européens gérés par la Région.
 - ✓ Lignes de partage
 - ✓ **SI le projet répond à la Stratégie de Développement Local (SDL)**



Répartition des fonds Européens 2014-2020 gérés par la Région SUD (millions €)



LEADER et le FEADER



LES 7 FONDAMENTAUX DE LEADER

L'approche LEADER



- **Les 7 Fondamentaux LEADER**

- ✓ Coopération
- ✓ Innovation
- ✓ Mise en réseau
- ✓ Approche multisectorielle

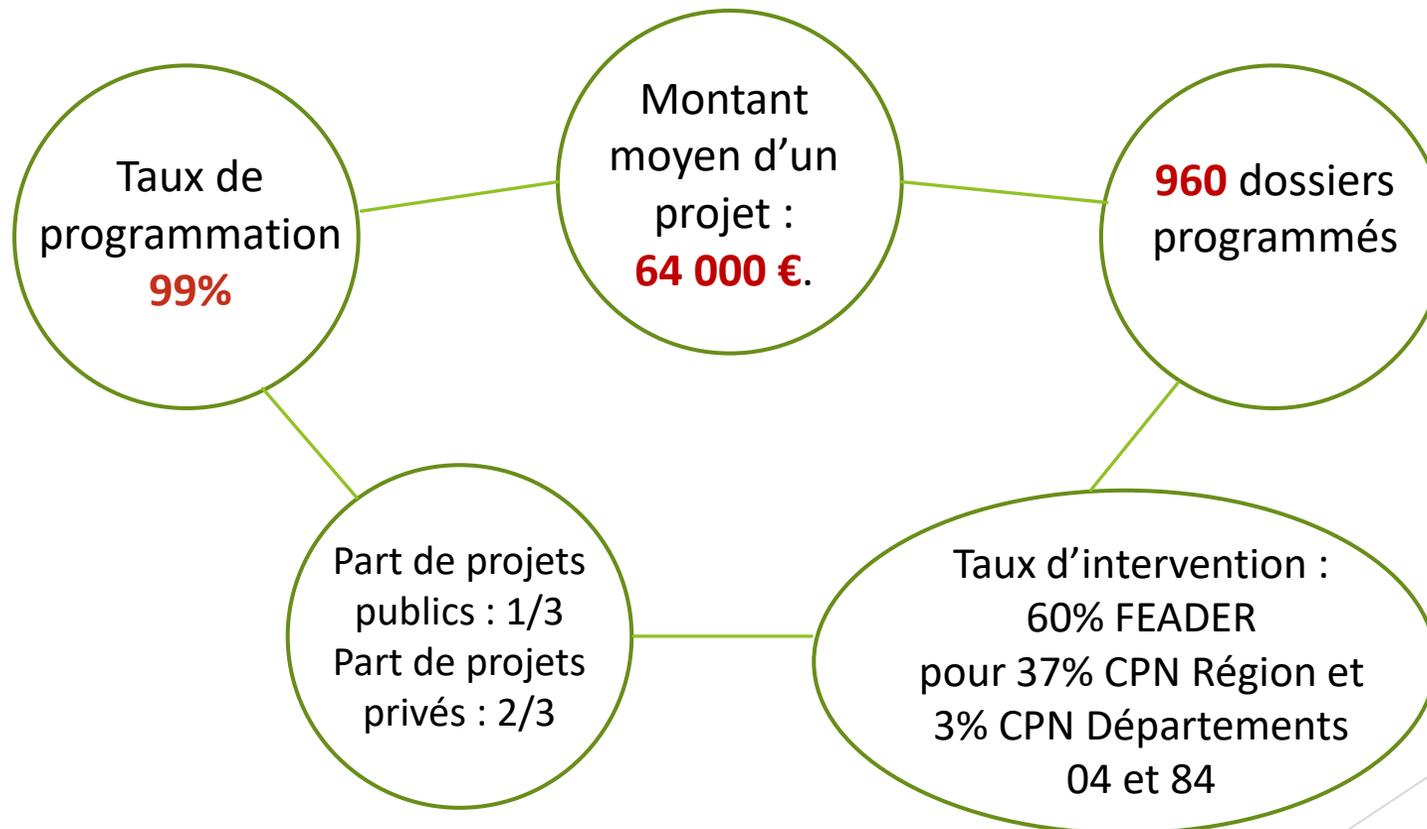
- ✓ Approche ascendante
- ✓ Stratégie territoriale
- ✓ Partenariat public/privé



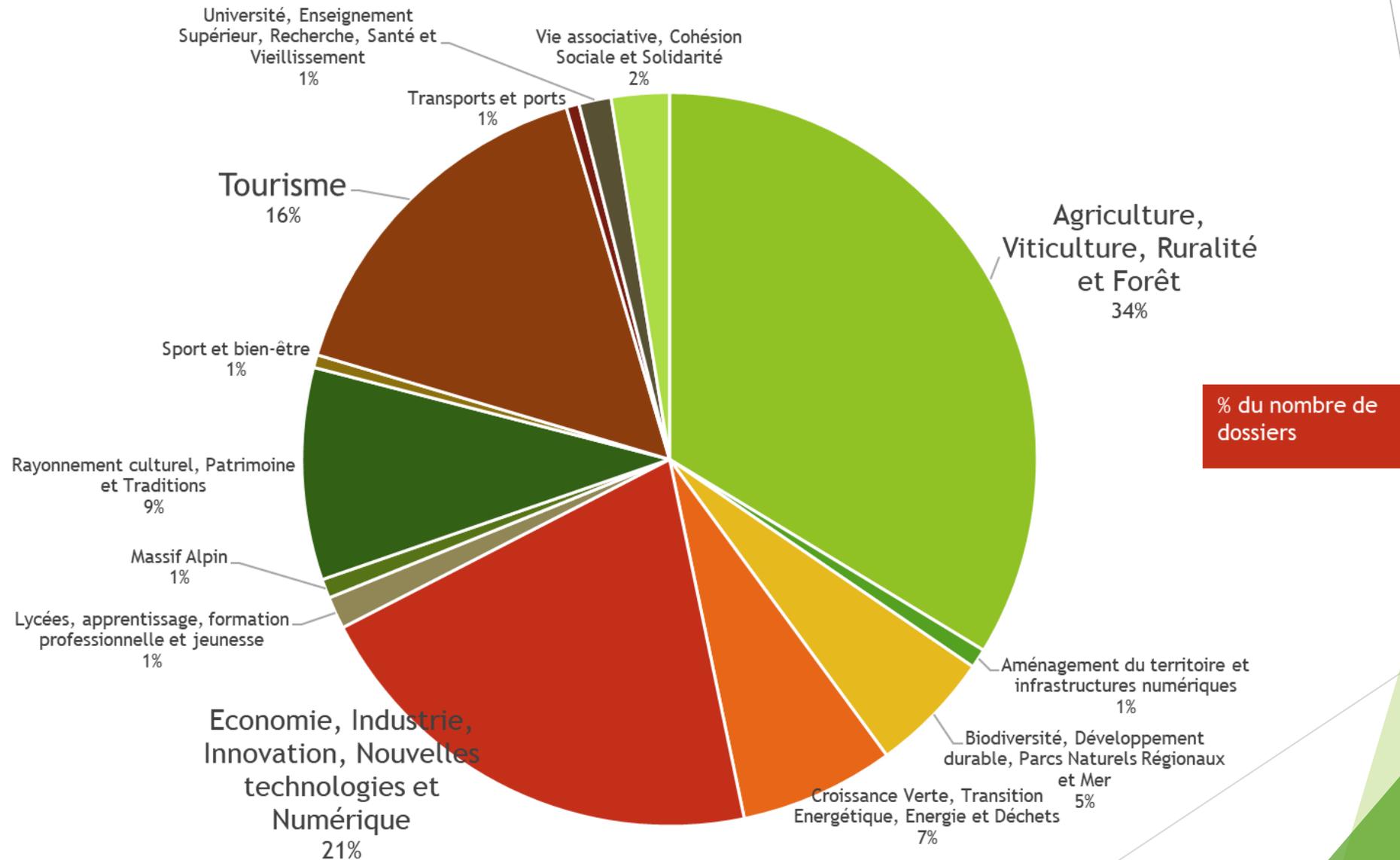
Comment traduire ces fondamentaux lors de la sélection du projet ?

Les chiffres de la programmation 2015 - 2023

Sur 2015-2023, LEADER représente **57M€ (34M€ de FEADER et 23M€ de CPN)** au bénéfice des territoires ruraux de la Région, soit une enveloppe de **1,5 à 3 millions d'euros par GAL** (dont 25% consacrés à l'animation).



Domaines d'intervention 2014/2022



Sélection des candidatures LEADER 2023-2027

- ❖ Vote de l'A.M.I : **29 avril 2022**
- ❖ Tenue du Comité de sélection : **09 et 10 février 2023**
- ❖ Vote de la sélection par le Conseil régional : **24 mars 2023**
- ❖ Conventonnement et outillage des GAL par l'autorité de gestion et le Réseau Rural Régional : **premier semestre 2023**
- ❖ Début de la programmation : **début d'année 2024**

11 territoires de GAL sélectionnés :

- ✚ Pays d'Arles
- ✚ Haute Provence Luberon
- ✚ Ventoux
- ✚ Sisteronais Buëch
- ✚ Provence Alpes Agglomération
- ✚ Provence verte – Verdon - Ste Baume
- ✚ Grand Briançonnais
- ✚ Pays Gapençais
- ✚ Alpes et Azur
- ✚ Grand Verdon
- ✚ Dracénie/ Pays de Fayence

L:\SIG_REGIONAL\PROJETS\CARTO\PC22077_GAL_2023_2027\GAL_2023_2027_PNR_EPCI.qgz



Groupes d'Action Locale LEADER 2023/2027

GAL 2023-2027

EPCI :

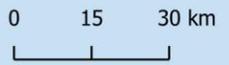
- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Métropole

Parc naturel régional

Limites administratives :

- Limite de région
- Limite de département
- Chef-lieu de département ou d'arrondissement

Sources :
DBM/SBPTR
Fond ADMIN EXPRESS COG ® - © IGN



Les stratégies des territoires

- ▶ Les stratégies proposées par les candidats (PETR, EPCI, PNR) menées en concertation avec les acteurs locaux pour répondre aux besoins et aux enjeux de développement local, recouvrent **73% des territoires ruraux de la région (22 980 km²), près d'1 million d'habitants (988 805) et 677 communes.**

La transition engagée sur les territoires



Lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, résilience des territoires

- ▶ Développer une **économie territorialisée, innovante, écologique et solidaire, basée sur les ressources locales,**
- ▶ Développer une **économie écotouristique durable, circulaire et de proximité,**
- ▶ **Maitriser les ressources,** consommer moins et mieux, prévenir les risques : foncier, eau, énergie,
- ▶ **Renforcer les liens sociaux, réduire les fractures et les précarités, consolider les services de proximité pour tous :** parentalité, vieillissement, culture, mobilité, habitat,
- ▶ Favoriser le recours aux **mobilités alternatives à l'autosolisme,**
- ▶ Mobiliser **les potentiels agricoles pour une alimentation locale** en veillant à réduire les inégalités et la précarité alimentaire,
- ▶ **Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités** dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien.

Une nouvelle programmation en lien avec le bien vivre sur le territoire et le développement des services de proximité

- ▶ **GAL Alpes & Azur** : FA 1 « *Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous* »
- ▶ **GAL Sisteronais-Buëch** : FA2 « *Améliorer la qualité de la vie dans le Sisteronais-Buëch* »
- ▶ **GAL Pays gapençais** : FA3 « *Vivre sur un territoire solidaire et accessible* »
- ▶ **GAL Grand Briançonnais** : FA3 « *Développer les services à la population innovants* »
- ▶ **GAL Provence Alpes Agglo** : FA5 « *Qualité de vie* »

Un exemple de fiche-action du GAL Alpes & Azur

► **FA 1** « *Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous* »

> Développer, diversifier les services de proximités (commerces, social/santé, culture/sport, mobilité, numérique) et les rendre accessibles pour tous, toute l'année.

> Offrir les conditions nécessaires au renforcement des liens sociaux (jeunes, familles, seniors - liens intergénérationnels), au partage de communs, à la lutte contre l'exclusion et l'isolement et à une meilleure visibilité des services et activités du territoire.

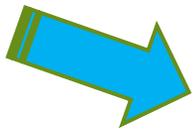
> Encourager et accompagner les initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, se divertir dans un rapport durable avec les ressources valorisables.

Modalités d'intervention

- ❖ Taux d'intervention : **80% FEADER et 20% CPN**
- ❖ Budget total: **17,7 M€** de FEADER (= 4,4M€ de CPN)
- ❖ Enveloppe FEADER attribuée par GAL **entre 1,3 M€ et 2,6 M€.**
- ❖ Pour permettre une consommation de l'enveloppe sur la durée du programme et le financement d'un nombre plus élevé de dossiers :

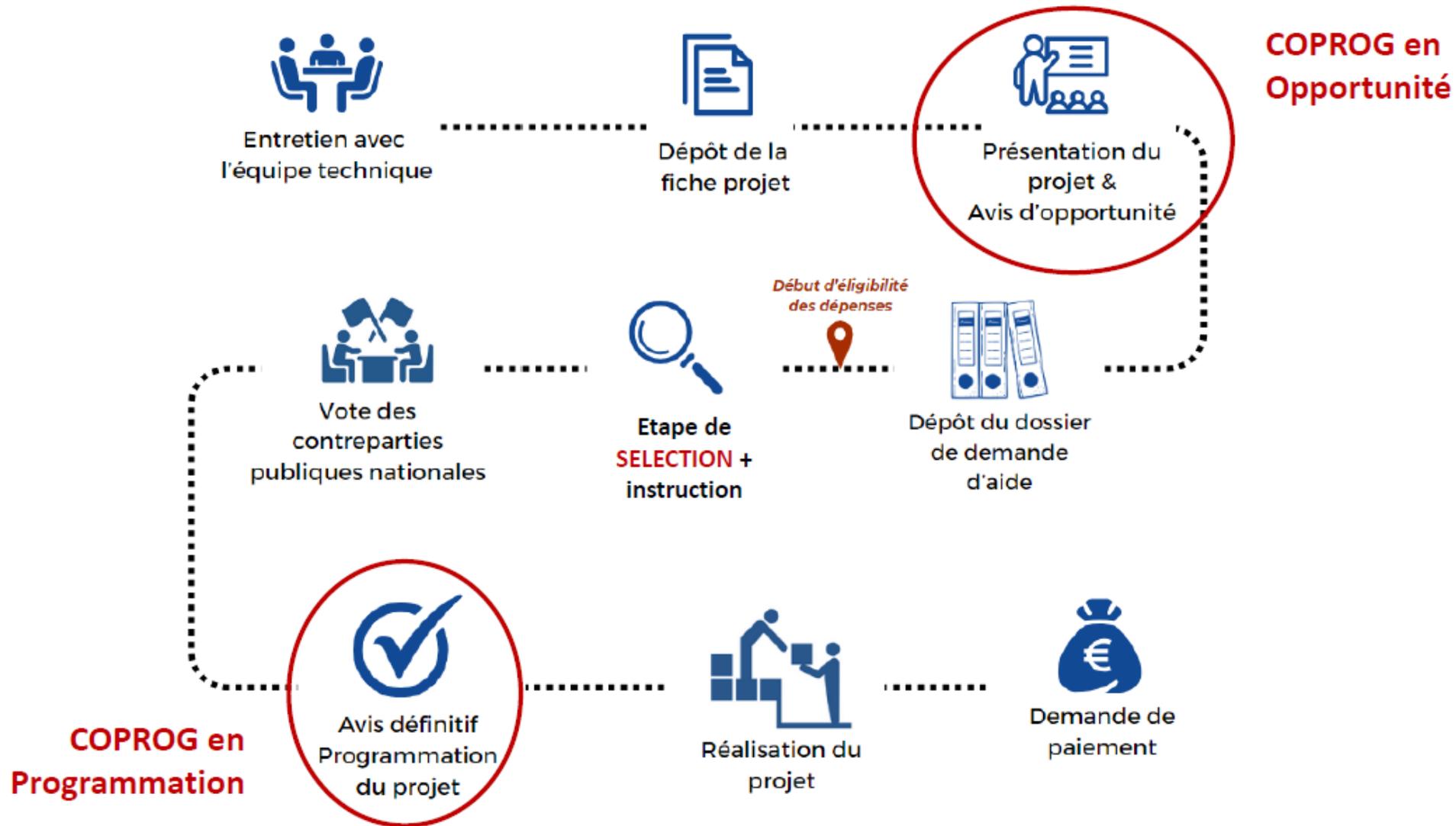
le bonus Plan climat (par le mécanisme du top up)

La Région soutiendra des thématiques s'inscrivant dans le Plan climat « Gardons une COP d'Avance », en apportant un bonus aux projets favorisant **l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la transition et la résilience des territoires.**



1,9 M€ annuels (1,3 M€ pour les opérations + 0,6 M€ pour l'animation des GAL), soit près de 10 M€ sur une période de 5 ans.

Le circuit d'un projet de l'idée au financement



Accompagnement du Réseau rural régional

- ✓ Accompagnement collectif et individuel des territoires candidats
- ✓ Mise en place d'une plateforme de mutualisation des outils
- ✓ Accompagnement des nouveaux GAL pour la mise en œuvre du programme sur les volets coopération, évaluation et communication

<https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/leader-2023-2027-en-provence-alpes-cote-dazur/>



Contacts des territoires LEADER

Territoire	Site internet
Alpes & Azur	https://www.parc-prealpesdazur.fr/en-action/soutien-aux-initiatives-locales/leader/
Grand Verdon	https://www.parcduverdon.fr/fr/page/leader-grand-verdon
Haute Provence Luberon	https://www.leader-hauteprovenceluberon.com/territoire-gal-HPL.html
Pays d'Arles	https://pays-arles.org/le-petr/lequipe/
Grand Briançonnais	https://www.paysgrandbrianconnais.fr/leader/le-programme-leader-2023-2027
Pays Gapençais	https://www.gap-tallard-durance.fr/fr/developper-lagglo/leader-pays-gapençais/quest-ce-que-leader/
Provence-Alpes-Agglomération	https://www.provencealpesagglo.fr/leader-de-nouveaux-fonds-europeens-pour-le-territoire-de-provence-alpes-agglomeration/
Provence Verte Sainte Baume	https://www.pnr-saintebaume.fr/en-actions/grands-programmes-projets-europeens/leader/
Sisteronais-Buëch	https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/leader/leader/
Ventoux	https://www.parcduventoux.fr/nos-actions/europe-cooperation-territoriale/leader/
Dracénie - Pays de Fayence	https://leaderfrance.fr/carte-des-gal/
Réseau rural régional	https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/leader-2023-2027-en-provence-alpes-cote-dazur/

Merci!

Des questions?



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES